

Contribution de PLATFORMA à la consultation de la Commission européenne

« Vers un cadre de développement post-2015 »

Remarques générales:

Pour maintenir le niveau d'engagement politique en faveur du développement tout en accroissant l'impact dans les pays en développement de cet engagement politique, l'adoption d'un cadre pour l'après 2015 apparaît incontournable. Cependant, l'expérience depuis 2000 démontre que, plus que les engagements globaux, **les résultats atteints et les plans de développement définis au niveau national mais aussi local, devraient guider la définition d'un nouveau cadre.**

Depuis 2000, le monde a beaucoup changé, bousculant les chemins fragiles empruntés pour les OMD. De nouvelles puissances se sont imposées dans le jeu des nations riches. Au niveau mondial comme à l'intérieur des pays, les inégalités se sont fortement accrues, fragilisant les sociétés nationales.

L'explosion urbaine a fortement entravé la réalisation des OMD, ayant comme conséquence commune de masser des populations toujours croissantes dans des quartiers insalubres, privés d'eau potable et de système d'assainissement notamment. **Cet enjeu, accru aujourd'hui, accentue l'urgence d'une prise en compte des territoires et du niveau local dans les cadres de développement en général, et dans la réflexion sur le cadre post-2015 en particulier.**

Par ailleurs, **un futur cadre de développement devrait s'appuyer sur la réflexion et les actions engagées autour de l'efficacité de l'aide depuis 2005, et notamment le Partenariat de Busan pour une coopération efficace.** Cette réflexion qui a permis de changer l'approche de la coopération et qui accorde une place croissante aux nouveaux acteurs du développement tels que les autorités locales et régionales, doit bénéficier à la réflexion en cours autour du cadre post-2015.

Au sein de l'ONU, l'UE a été un acteur essentiel de la promotion des OMD, justifié par sa responsabilité en tant que premier bailleur mondial du développement. Il nous semble important que **l'UE continue à jouer ce rôle leader pour proposer un nouveau cadre global**, alors que le monde de 2015 est plus fragmenté et multipolaire que celui de 2000. Cette consultation devrait nourrir une vision européenne partagée et forte sur les OMD. L'Union européenne a également le devoir de s'assurer que le processus qui mènera à la définition d'un cadre-post 2015 prenne en considération les positions de tous les acteurs du développement et des pays partenaires.

A: Les OMD: avantages et limites

1. Dans quelle mesure le système des OMD a-t-il influencé les politiques dans le(s) pays ou secteurs au sein desquels/avec lesquels vous travaillez?
2. Dans quelles mesures le cadre que constituent les OMD a-t-il profité aux personnes démunies du/des pays ou secteur(s) au sein desquels/avec lesquels vous travaillez?
3. Quels caractéristiques et éléments du cadre des OMD ont été particulièrement fructueux dans la lutte contre la pauvreté?
4. Quels caractéristiques et/ou éléments du cadre des OMD ont posé problème, d'après vous?
5. À votre avis, quelles sont les principales lacunes, si tant est qu'il y en ait, du cadre que constituent les OMD?

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont entraîné une mobilisation très importante de la communauté internationale, notamment en termes de financement, et ont très largement porté l'attention sur les problèmes de pauvreté extrême à un moment où les volumes d'aide internationale diminuaient.

Les gouvernements locaux ont pris conscience que le cœur de leurs partenariats de villes à villes ou de régions à régions portaient sur l'un des OMD. **Le cadre des OMD a donc constitué une référence pour la grande majorité des coopérations décentralisées et a contribué à professionnaliser et structurer ces partenariats.**

Les associations de gouvernements locaux, ainsi que les acteurs de la coopération décentralisée, ont très largement soutenu la campagne des Nations unies en faveur de la campagne du Millénaire. Des associations nationales, prenant l'exemple sur la Campagne des Villes pour le Millénaire lancée par CGLU, ont également lancé leur propre campagne nationale.

Le rôle des gouvernements locaux dans la poursuite des OMD y compris la lutte contre la pauvreté et la prestation des services essentiels tels que l'eau, l'assainissement ou les soins de santé primaire, a été reconnu de manière croissante, notablement lors du Sommet du Millénaire +5 et lors du Forum Global du développement local des Nations Unies : La poursuite des OMD à travers les Gouvernements locaux.

En 2005, lors du Sommet du Millénaire +5, les chefs d'Etats et de gouvernements ont explicitement souligné le rôle des gouvernements locaux et régionaux pour la réalisation des OMD. En amont du Sommet, une délégation de maires représentant CGLU a rencontré le Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan, pour lui **présenter la Déclaration des gouvernements locaux soutenant les OMD et la liste des 1000 villes signataires.**

Cependant, intervenue seulement en 2010, cette reconnaissance officielle du rôle des gouvernements locaux a été actée alors que les stratégies de mise en œuvre des OMD étaient déjà bien avancées, et n'a pas permis une transposition adéquate dans les stratégies de développement.

Les OMD ont été extrêmement sectorialisés sans tenir compte des acteurs et des politiques dans ces secteurs. Qu'il s'agisse de la santé, de l'accès à l'eau ou de l'éducation par exemple, un des défis principaux est la répartition des tâches entre les acteurs du secteur et l'appropriation de ces politiques par la population, c'est-à-dire des éléments clés de la gouvernance. La gouvernance démocratique, **en particulier la gouvernance démocratique locale, comme thématique transversale à tous les OMD, et a des objectifs spécifiques du développement, a été trop absente du cadre actuel.**

En lien étroit avec ce constat, le cadre actuel est fortement ancré dans une approche « top-down », qui favorise peu l'appropriation et l'engagement politique à tous les niveaux. **Comme PLATFORMA a déjà eu l'occasion de le souligner dans le cadre de la consultation de la CE sur son spring package en mars 2010, la dimension locale devrait être beaucoup plus forte dans les stratégies de réalisation des OMD.** Les réformes de décentralisation ont progressé dans de nombreuses régions du monde, qui confèrent aux gouvernements locaux et régionaux des responsabilités en matière de gouvernance et d'accès aux services essentiels. Ces acteurs, dont le rôle est encore souvent fragile dans les pays partenaires, sont des interlocuteurs clés pour la réalisation des OMD. A ce titre, ils devraient être plus activement appuyés par la communauté des bailleurs, dont l'UE qui a fait de la subsidiarité¹ un principe fondateur de la construction européenne.

L'OMD 8 sur la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement aurait pu servir de cadre à un partenariat renforcé avec les gouvernements locaux et régionaux, mais cela s'est révélé très insuffisant par rapport aux enjeux et aux besoins (voir partie C.)

Le fait que les OMD soient formulés de manière simple, qu'il y ait des **cibles quantifiables et facilement identifiables, a indéniablement contribué à leur 'popularisation'** et au fait qu'ils constituent non seulement un cadre de référence pour les bailleurs de fonds, mais également pour les pays partenaires.

Néanmoins cette force est une des faiblesses des OMD ; **au-delà des cibles et indicateurs quantitatifs il est nécessaire de s'intéresser également à des éléments qualitatifs.** On ne doit pas se contenter de comptabiliser le nombre d'enfants ayant accès à l'éducation primaire ou le nombre de femmes élues, mais il faut également connaître la qualité de l'enseignement qu'ils reçoivent et s'intéresser aux fonctions qu'elles occupent au sein de l'assemblée nationale.

Les résultats ne tiennent pas compte des disparités et de la montée des inégalités, à l'échelle nationale, point essentiel pour mesurer que les progrès ont été accomplis pour la société dans son ensemble et non uniquement pour un petit groupe privilégié.

Il est important de s'assurer que les futurs OMD tiennent compte des contextes nationaux et locaux, et prennent mieux en compte les actions entreprises et la progression, dans l'évaluation des résultats. Certains pays, partant de très bas, sont de facto mis en échec dans la configuration actuelle, les objectifs étant fixés au niveau global, sans prise en considération des situations de départ.

B. Faisabilité d'un cadre futur

6. À votre avis, de quelle façon, si cela est possible, un cadre pourrait-il avoir un impact à l'échelle mondiale en termes de gouvernance mondiale, de construction de consensus, de coopération, etc. ?
7. Dans quelles mesures, un encadrement du développement mondial est-il nécessaire ou utile afin d'améliorer la redevabilité vis-à-vis des politiques de réduction de la pauvreté dans les pays en développement ?

¹ La subsidiarité est un principe qui vise à assurer une prise de décision la plus proche possible des citoyens, en réservant uniquement à l'échelon de pouvoir supérieur ce que l'échelon inférieur ne pourrait réaliser que de manière moins efficace. Le principe de subsidiarité est inscrit au sein de l'article 5 du Traité de l'Union Européenne.

8. Quels pourraient être les avantages et les inconvénients d'un cadre de développement mondial pour votre organisation/secteur, notamment pour l'efficacité de votre façon de travailler avec vos partenaires ?

De manière cohérente avec la reconnaissance croissante de l'importance de la bonne gouvernance (par exemple dans la Communication CE sur la nouvelle politique de coopération pour le développement de l'UE *Un programme pour le changement*), le cadre futur doit aborder la question de la gouvernance, y compris la gouvernance démocratique locale, et ne pas être restreint au cadre originel des OMD tel que développé en 2000. Si tel était le cas, cela fournirait un cadre de référence pour le travail des gouvernements locaux, à l'échelle nationale et internationale, et pour les membres de PLATFORMA.

Dans le contexte de crise économique actuel, un nouveau cadre pour les OMD pourrait avoir le même effet levier que celui remarqué dans les années 2000 ; plusieurs Etats européens réduisent drastiquement leurs dépenses publiques, ce qui se traduit, et pourraient s'accroître dans le futur, par une réduction de leur aide publique au développement. Les Etats membres pourraient être encouragés à stabiliser l'aide publique au développement dans la perspective de la définition de nouveaux OMD, ou d'OMD revus.

La mise en place de politiques publiques en faveur de la poursuite d'objectifs quantifiables, clairs et transparents, permet à la société civile de mesurer les progrès de leurs gouvernements nationaux et de leur faire rendre des comptes.

C. Le champ d'action potentiel d'un futur programme

9. À votre avis, quel devrait être l'objectif prioritaire d'un cadre de développement futur?
10. À votre avis, son champ d'action devrait-il être mondial, applicable à tous les pays ?
11. Dans quelle mesure un cadre futur devrait-il se concentrer sur les pays les plus pauvres et les plus fragiles, ou répondre à des objectifs de développement pertinents dans d'autres pays?
12. Comment un nouveau cadre de développement pourrait-il faire intervenir de nouveaux acteurs, notamment le secteur privé et de nouveaux donateurs ?
13. Comment un cadre pourrait-il favoriser l'amélioration de la cohérence des politiques pour le développement (CPD), à l'échelle mondiale, de l'UE et des pays ?
14. Comment un cadre pourrait-il améliorer le financement du développement?

Le but premier qui est l'élimination de la pauvreté ne sera pas atteint d'ici 2015, cependant on pourrait concevoir un but qui remette en question le paradigme nord-sud et qui engage tous les pays du globe, développés et en développement.

Il y a beaucoup d'objectifs en matière de développement durable qui doivent être poursuivis par tous les pays, peu importe leur niveau de développement. Cependant **il est essentiel de garder, et sans doute même d'accentuer encore les efforts et les moyens sur les pays les plus pauvres et les plus fragiles.**

Il peut sembler inapproprié de créer un cadre global unique pour tous les pays et il est essentiel de prendre en compte les contextes nationaux et locaux dans la poursuite des nouveaux OMD. Les pays connaissent des situations très diverses, des contextes de départ qui font que certains, dès le début, sont mis en situation d'échec par rapport aux OMD. **Il faut des objectifs flexibles, qui ne soient ni trop ambitieux, ni trop modestes à l'échelle nationale.**

Afin d'améliorer la cohérence des politiques, il semble primordial d'améliorer l'appropriation des OMD et donc la responsabilité, tant au niveau international que national. Par exemple, les agences des nations unies sont nombreuses et plusieurs interviennent sur le même secteur, mais sous un angle différent, ce qui nuit au leadership institutionnel au sein même des Nations unies.

En terme de financement, il serait intéressant de s'inspirer d'un dispositif déjà en place en France, aux Pays-Bas et en Belgique, et qui permet aux gestionnaires des services d'eau et d'assainissement de consacrer volontairement jusqu'à 1% de leurs recettes à des actions de solidarité nationale, communautaire et internationale dans ce secteur².

Des sources nouvelles et innovantes de financement pourraient inclure ; la taxe internationale sur les transactions financières (la taxe « Tobin ») proposée par de nombreux pays européens et certains nouveaux mécanismes de financement développés lors du Sommet de Copenhague sur le changement climatique. D'autres formes de financement volontaire, caritatif et surtout venant du secteur privé pourraient être recherchés.

D. La configuration potentielle d'un futur programme

15. À votre avis, quelles sont les 3 caractéristiques ou éléments plus importants devant être *inclus* dans ou garantis par tout futur cadre global de développement?
16. À votre avis, quelles sont les 3 caractéristiques ou éléments à *exclure* de tout futur cadre global de développement?
17. Le cadre doit-il se baser sur des objectifs, des cibles et des indicateurs? Dans ce cas, les objectifs devraient-ils se concentrer davantage sur les résultats ou sur des secteurs? Veuillez justifier votre réponse.
18. Comment attribuer des ressources suffisantes à la mise en œuvre du nouveau cadre global?

Les futures politiques de développement doivent s'appuyer sur les cinq principes de l'efficacité de l'aide et le Partenariat de Busan pour une coopération efficace ; Les débats doivent être menés au sein des Nations unies et au sein des autres organisations internationales représentatives et légitimes pour mener à bien un tel processus ;

Le processus devrait être rationalisé pour ne pas décourager les pays développés faisant face à une crise économique profonde. En outre le processus doit être guidé par les pays en développement ;

Le processus doit être inclusif et doit prendre en compte les positions de tous les acteurs du développement, y compris les autorités locales et régionales.

Enfin, le développement, pour lequel on définit des objectifs et des cibles sur le court terme, est un processus qui s'inscrit aussi dans le long terme ; par conséquent il est important qu'il y ait une période de transition entre les OMD et les Objectifs de développement durables. Il est important, pour assurer la pérennité des résultats obtenus, de se concentrer également sur les facteurs qui peuvent entraver ou au contraire promouvoir le développement. **Il faut donc introduire des objectifs visant des changements structurels.** A cet égard, on devrait porter une attention particulière sur le renforcement des capacités et le renforcement institutionnel. **La création d'un nouvel Objectif de développement durable autour de la gouvernance démocratique, y compris la gouvernance démocratique locale, permettra un ancrage sur le long terme et la durabilité des politiques de lutte contre la pauvreté et la prestation des services essentiels.**

² Ce point ne signifie pas que nous souhaitons que l'UE interfère dans la législation des Etat membres sur la manière dont les compagnies municipales disposent de leur profit.

ANNEXE - Exemple concret des actions des collectivités dans le cadre des OMD – La ville de Paris

1. Dans quelle mesure le système des OMD a-t-il influencé les politiques dans le(s) pays ou secteurs au sein desquels/avec lesquels vous travaillez?

Une adhésion forte aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Depuis 2001, les actions de solidarité internationale de Paris s'inscrivent dans le cadre de la Campagne du Millénaire pour le Développement. L'adhésion aux Objectifs du Millénaire pour le Développement a, sans conteste, permis d'asseoir la légitimité de Paris en tant que bailleur de fonds institutionnel sur les axes identifiés, mais également d'associer l'ensemble des parisiens et parisiennes à la politique internationale de la Ville. Tous les projets de solidarité internationale ont également été portés par l'ensemble de l'exécutif de la Ville, avec une adhésion totale et unanime des orientations choisies.

Le choix d'une coopération pérenne, efficace et cohérente

La Ville a fait le choix d'une politique humaniste et volontaire avec l'objectif d'inscrire ses actions de la solidarité internationale dans la pérennité, la cohérence et l'efficacité. Paris s'est ainsi engagée à privilégier des financements pluriannuels et une approche partenariale dans ses projets. Toutefois, l'exigence de qualité, dans les suites du Programme d'Action d'Accra, nécessite la définition d'axes d'intervention clairs et le ciblage de zones prioritaires. La lutte contre le VIH/SIDA, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le co-développement et le renforcement des capacités des autorités locales ont été identifiés comme prioritaires par la Ville et contribuent ainsi à la réalisation de la campagne du Millénaire pour le Développement.

LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

La Mairie de Paris s'efforce de soutenir des projets montés par des ONG et organismes français à l'expertise reconnue en matière de lutte contre le Sida, répondant aux différents problèmes posés par la maladie, du dépistage à la défense des droits en passant par la réinsertion économique des personnes vivant avec le VIH et le soutien aux systèmes de santé locaux. Faisant le choix d'une action cohérente et inscrite dans la durée, Paris a défini l'Afrique comme zone géographique prioritaire pour les projets de lutte contre le VIH/SIDA et a privilégié des financements pluriannuels dans un objectif de durabilité dans la prise en charge des malades et des politiques de prévention et de soins. Aujourd'hui, la Ville de Paris est particulièrement mobilisée sur le renforcement des réponses nationales et décentralisées en matière de prévention et d'accès aux soins pour tous, ainsi que sur la prise en charge des populations vulnérables et fragiles, que ce soit en raison de leur orientation sexuelle, de leur activité professionnelle, de leurs pratiques ou de leur situation économique fragile (homosexuels, prostitués, usagers de drogues, femmes, enfants). **Cet axe d'intervention contribue à la réalisation de l'OMD 6 (Combattre le VIH/SIDA, Paludisme et les autres maladies).**

EAU ET ASSAINISSEMENT

La Ville de Paris est l'une des premières collectivités françaises à avoir appliqué la loi Oudin, en créant, dès 2005, un dispositif de solidarité internationale dédié à l'eau et à l'assainissement, doté chaque année d'un million d'euros. L'objectif est de soutenir, en financement et en expertise, des actions améliorant l'accès à l'eau et à l'assainissement et participant à la création de services publics locaux qui répondent durablement et

équitablement aux besoins des populations. En synergie avec les stratégies des collectivités locales et les politiques nationales des Etats partenaires, Paris cible les zones urbaines d'Afrique sub-saharienne, d'Asie et d'Amérique latine, sans toutefois exclure l'Europe élargie et le pourtour méditerranéen. **Cet axe d'intervention contribue à la réalisation de l'OMD 7 (Assurer un environnement humain durable) et de l'OMD 4 (Réduire la mortalité infantile)**

LE CO-DEVELOPPEMENT

Le label Paris Co-développement Sud, mis en place par la Ville de Paris en 2006, constitue un instrument unique et efficace de soutien à des projets de développement au Sud, soutenues par des associations de migrants ou mis en œuvre en étroite collaboration avec des communautés de migrants au Nord. Ce dispositif complète de manière originale le financement traditionnel des ONG, en soutenant des projets de renforcement de l'intégration des populations étrangères à Paris et de développement durable dans les pays d'origine. Le co-développement est une des passerelles pour un partenariat mondial pour le développement. **Cet axe d'intervention contribue à la réalisation de l'OMD 8 (Construire un partenariat mondial pour le développement).**

AIDES D'URGENCE

Par le soutien à des programmes de réponse à des urgences humanitaires, la Ville de Paris s'engage également auprès des populations en grande détresse suite à des catastrophes naturelles ou des conflits armés. **Ce soutien à des programmes humanitaires s'inscrit dans le cadre de l'OMD 4 (Réduire la mortalité infantile) et l'OMD 7 (Assurer un environnement humain durable).**

COOPERATION DECENTRALISEE

Outre ces axes d'intervention prioritaires, la Ville de Paris a développé depuis 2009 de nombreux projets de coopération décentralisée dans le domaine de l'urbanisme / amélioration du cadre de vie / renforcement des compétences des acteurs locaux avec de nombreuses municipalités du Sud (Amman, Beyrouth, Alger, Bethléem, Buenos Aires, Jéricho, Phnom Penh, Rio de Janeiro).

Deux projets de coopération décentralisée en Afrique francophone, avec le soutien de la Commission Européenne. Ces projets de coopération, basés sur un partenariat multi-acteurs et sur un co-financement pluriannuel, contribuent également à la campagne du millénaire pour le développement.

➤ Projet Paris-Bamako-Ouagadougou

Depuis 2010, la Ville de Paris mène un programme triennal de coopération avec les villes de Ouagadougou et de Bamako, afin qu'elles puissent exercer pleinement leurs compétences dans la définition et mise en œuvre de politiques de santé primaire. Tout au long du programme, Paris soutient et accompagne Bamako et Ouagadougou dans le renforcement des capacités des élus, cadres administratifs et techniciens et l'élaboration concertée d'une stratégie politique de santé cohérente au niveau local et national, accompagnés de la mise en place d'une direction municipale efficace et opérationnelle. **Ce projet contribue ainsi à la réalisation des OMD 4 (Réduire la mortalité infantile), OMD 5 (améliorer la santé maternelle) et OMD 6 (Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies).**

➤ *Projet Paris – Cotonou - Abidjan*

A travers ce projet de coopération, Paris, Cotonou et Abidjan souhaitent redonner une seconde vie aux espaces urbains insalubres et inondables. Débuté en novembre 2011, ce programme de trois ans vise à renforcer le savoir-faire des villes partenaires, au travers de : i) la formation des élus et des cadres administratifs en aménagement urbain, ii) l'expérimentation de la méthode acquise sur quatre sites pilotes (deux par ville), et iii) la diffusion de cette expertise par un manuel pratique et des conférences de restitution dans la région. **L'assainissement et l'aménagement d'espaces verts sur quatre zones à Cotonou et Abidjan contribuera ainsi à la réalisation de l'OMD 7 (assurer un environnement humain durable), OMD 1 (réduire l'extrême pauvreté), OMD 4 (réduire la mortalité infantile) et OMD 6 (combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies).**

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

La Ville de Paris est ville partenaire des Objectifs du Millénaire pour le Développement par un partenariat signé avec la Campagne du Millénaire des Nations Unies Paris en octobre 2009. A ce titre, Paris a soutenu plusieurs initiatives de promotion et de sensibilisation autour de la Campagne du Millénaire du Développement auprès du grand public. Elle a mis à disposition des espaces publics ou soutenu financièrement des associations (ACF, ONE) ou des événements (Semaine de la Solidarité Internationale, Convergences 2015) en lien avec la promotion autour des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

2. Dans quelles mesures le cadre que constituent les OMD a-t-il profité aux personnes démunies du/des pays ou secteur(s) au sein desquels/avec lesquels vous travaillez?

Lutte contre le VIH/SIDA

Depuis 2001, la Ville de Paris a dépensé plus de 18,5 millions d'euros dans la lutte contre le SIDA, en Afrique pour des programmes se déployant sur une quarantaine de sites ou de régions. Pour 2012, 20 associations et structures françaises ont ainsi été subventionnées pour la mise en œuvre de 31 projets pour un montant total de 2,1 millions d'euros. Ce sont, chaque année, plus de 500.000 personnes qui sont concernées par des actions de prévention et de prise en charge médicale ou psychosociale.

Eau et assainissement

Depuis 2005, 46 projets ont été soutenus dans le cadre du dispositif Solidarité Eau - Assainissement. La Ville de Paris a ainsi apporté son aide financière, son expertise et ses moyens techniques à 25 ONG dans 26 pays, pour un montant total d'environ 5,1 millions d'euros. Près de 1 million de personnes ont ainsi bénéficié de ces projets depuis 2005. Par ailleurs, en partenariat avec des collectivités du monde entier, la Ville de Paris mène des projets visant à renforcer les compétences des autorités locales. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, 4 projets de coopération ont été menés depuis 2006, au Cambodge, en Palestine, en Côte d'Ivoire et au Bénin, pour un montant global d'environ 600 000 euros.

Co-développement

Huit projets portés par des associations de migrants ont été soutenus par la Ville de Paris en 2011, pour un montant total de 70.000 euros. L'enveloppe annuelle du label est de 80,000 euros (les sommes non dépensées restent gelées pour une allocation future aux projets du label). Les domaines concernés sont de plus en plus diversifiés depuis le lancement du Label et concernaient en 2011, la culture, l'agriculture, l'éducation ou la création d'équipements. En 2011, les projets lauréats du Label se déroulaient en Afrique et en Amérique latine.

Aides d'urgence

La Ville de Paris apporte son aide financière aux populations confrontées à des situations d'urgence et de catastrophes naturelles. Depuis 2006, 8 subventions ont été accordées dans 7 pays, pour un montant de près de 500 000 EUR.

3. Quels caractéristiques et éléments du cadre des OMD ont été particulièrement fructueux dans la lutte contre la pauvreté?

L'ensemble des actions menées par la Ville de Paris s'inscrivent dans un cadre global de lutte contre la pauvreté. Pour l'année 2011, la Ville a consacré un budget de 6,7 M EUR au développement des villes et pays du Sud. Les montants alloués par la municipalité parisienne à l'aide publique au développement (APD), sont en augmentation constante depuis 2003 (3 M EUR) et illustre la volonté politique de Paris de participer pleinement à un partenariat mondial pour le développement (OMD 8). En 2011, l'aide au développement de la Ville se répartit de la façon suivante :

- Première priorité : la lutte contre le SIDA en Afrique avec 2,3 M EUR (34%) en partenariat avec des ONG ;
- L'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays les plus pauvres, avec 2 M EUR (31,5%) en partenariat avec l'Association internationale des maires francophones, des ONG et des collectivités du Sud ;
- La coopération décentralisée avec des collectivités partenaires du Sud avec 1,7 M EUR (26%) au travers de projets de développement local au plus proche des citoyens, dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement, de la santé ou de la culture ;
- L'aide d'urgence en réponse aux crises humanitaires avec 500 000 EUR (7.5%), diversifiée en Haïti mais aussi en Libye et dans la corne de l'Afrique, en partenariat avec des ONG spécialisées ;
- Les projets de co-développement soutenus à hauteur de 77 000 EUR (1%) par la Ville et menés par des Parisiens engagés pour le développement dans leurs pays d'origine.